Bilan 3

Le marché des données

Le **commerce des données** récupérées est l'une des sources principales de revenu de nombreuses sociétés Internet. La collecte de données est utilisée directement ou pour les vendre. Les données sont souvent stockées dans chercher une utilité ; c'est l'acheteur qui va leur donner une utilité et ainsi donner de la valeur aux données collectées moyennant un montant financier parfois élevé.

La commercialisation des données peut poser des problèmes importants en termes de données personnelles et de respect de la vie privée. Elles peuvent être classées en plusieurs niveaux de sensibilité croissante selon leur nature :

- Les **données d'état civil** : nom, âge, logement, profession…
- Les **données de consommation** : achat sur Internet, loisirs, trajets…
- Les **données financières** : établissement bancaire, numéro de carte bancaire…
- Les **données sensibles** : données médicales, numéro de sécurité sociale, orientation politique…

En **France**, le traitement des données personnelles est encadré depuis 1978 par la **Loi Informatique et Libertés**, qui permet de garantir le respect de la vie privée et des libertés dans le monde numérique. La CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) est une autorité administrative indépendante en charge du respect de cette loi.
Face à la mondialisation des données et leur marché, il y a eu le développement d'un encadrement de la gestion des données personnelles par une réglementation commune entre les pays. En **Europe**, un règlement a été mis en place en mai 2018 pour harmoniser les législations : le Règlement Général sur la protection des Données (**RGPD**). Le RGPD offre ainsi un cadre juridique unique en Europe et renforce la Loi française Informatique et Liberté. Ainsi toute organisation publique ou privée établie dans l'Union Européenne qui traite des données personnelles doit respecter le RGPD.
Les grandes notions du RGPD sont :

- La pertinence
- Le consentement
- La transparence
- Le respect des droits
- La gestion des risques

VOCABULAIRE

Législation : ensemble des lois.	**RGPD :** Règlement Général sur la protection des Données en Europe.